

[Français]

LE CHÔMAGE—LA SITUATION ALARMANTE DES CHÔMEURS—  
ON DEMANDE QUE LE GOUVERNEMENT ANNONCE SA  
POLITIQUE

**M. Eymard Corbin (Madawaska-Victoria):** Monsieur l'Orateur, ce soir je voudrais revenir à la charge sur des problèmes concernant des travailleurs chômeurs de ma circonscription de Madawaska-Victoria et du Nord-Ouest du Nouveau-Brunswick en général. Le problème que je soulève touche également à bien d'autres régions au Canada. C'est la deuxième fois, à l'occasion du débat d'ajournement, monsieur l'Orateur, que je reviens sur cette question. La première fois, ni le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Atkey) ni son secrétaire parlementaire (M. McCrossan) ont daigné être présents à la Chambre pour traiter de cette question. Ce soir je note encore leur absence avec beaucoup de regret et d'amertume.

Lorsque j'ai soulevé la question la première fois au débat d'ajournement, c'était le secrétaire parlementaire du ministre des Postes et de l'Environnement (M. Reid) qui avait été chargé de lire un texte préparé par des fonctionnaires ou quelqu'un d'autre, probablement des conseillers politiques du bureau du ministre. D'ailleurs, le sens général de la réponse aux questions que j'ai soulevées à ce moment-là indiquait bien que le gouvernement et ses porte-parole sont tout simplement à faire, comme je l'ai dit plusieurs fois, de la petite politique «sur le dos» des pauvres travailleurs chômeurs saisonniers du Nord-Ouest du Nouveau-Brunswick et d'ailleurs. Le problème est très simple, monsieur l'Orateur. L'année dernière le Parlement adoptait le bill C-14 lequel contenait des amendements à la loi sur l'assurance-chômage. L'objectif principal du projet de loi consistait à resserrer le régime d'assurance-chômage de façon à enrayer les abus qui existaient dans le système.

● (2210)

Ces abus-là étaient bien connus des députés. Et cet après-midi encore, alors que je m'entretenais en privé avec le secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration, celui-ci m'a dit que nous avions raison de présenter ce genre d'amendement au régime d'assurance-chômage et qu'en effet là où il y avait abus, ce n'était pas tellement dans la région de l'Atlantique, dans les provinces Maritimes et dans les régions moins nanties du pays, mais bien dans les régions bien nanties, les régions industrielles. C'était dans ces régions-là surtout qu'on abusait du régime. Et c'est généralement de ce coin-là aussi qu'on entend des tollés contre les abus du régime d'assurance-chômage, et pas tellement dans la pauvre région de l'Atlantique.

Mais ce qui m'étonne, c'est que tout en voulant faire de la politique, le ministre cherche à blâmer l'ancien Parlement et les députés de ce côté-ci de la Chambre qui ont voté pour ce projet de loi-là. Mais ce que le ministre omet de dire chaque fois, c'est que c'est lui-même et son gouvernement qui ont été élus le 22 mai, qui ont délibérément proclamé l'entrée en vigueur des articles 17 et 35, je crois, selon le régime de la loi sur l'assurance-chômage pour son entrée en vigueur. A l'origine, ces articles-là devaient entrer en vigueur au mois de juin. Le ministre en a retardé la proclamation de façon que ces articles-là, qui désignent les régions économiques sous l'empire de la loi, entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 1979. Et je ne

### L'ajournement

comprends pas du tout le ministre lorsqu'il essaie de blâmer les députés de ce côté-ci pour tout le mal qui pourrait exister en vertu de l'application actuelle de la loi, alors que c'est lui-même et nul autre que lui et son gouvernement qui ont proclamé les règlements et les autres articles de la loi. Alors il doit en assumer l'entière responsabilité. Il est temps que le ministre se réveille et tende une oreille sensible au sort de ces travailleurs saisonniers.

Et je voudrais ajouter ceci ce soir, monsieur l'Orateur, c'est probablement encore le secrétaire parlementaire du ministre des Postes et ministre de l'Environnement qui va me répondre, il est aussi le député de la région de Niagara, eh bien, je voudrais lui rappeler, avant qu'il ne réponde, que les travailleurs saisonniers qui ne peuvent bénéficier actuellement de leurs prestations d'assurance-chômage franchissent une distance de plus de 700 milles en quittant ma région pour aller aider à la récolte des légumes chez lui, dans sa région, dans la péninsule de Niagara et dans d'autres secteurs du Sud de l'Ontario, et je trouve tout à fait inacceptable que ce soit un secrétaire parlementaire qui n'est aucunement lié avec le problème dont je discute à la Chambre ce soir qui soit chargé de me répondre.

Cela, monsieur l'Orateur, c'est tout simplement un reniement de ses responsabilités, et j'accuse le ministre de l'Emploi et de l'Immigration de ne pas assumer comme il convient, selon son serment d'office, ses responsabilités comme ministre. Et je regrette aussi que son secrétaire parlementaire qui a été chargé par le ministre d'étudier les faiblesses de la loi, de faire des propositions de révision de la loi, ne daigne pas non plus venir s'adresser au député dans l'enceinte du parlement, mais que plutôt il nous envoie un «tripoteur» de troisième ordre pour parler de quelque chose qu'il ne connaît même pas. Cela est une insulte au Parlement, c'est une insulte au député de Madawaska-Victoria, et c'est une insulte aux électeurs que je représente à la Chambre. Et peu importe ce que le secrétaire parlementaire voudra bien nous dire ce soir, monsieur l'Orateur, je le rejette, parce que j'estime que ce n'est pas du tout un effort sérieux de la part du gouvernement de se pencher sur la situation qui existe dans la région. Et si ce n'est pas le secrétaire parlementaire du ministre des Postes et de l'Environnement qui répond, mais un autre, je lui fais également les mêmes remarques.

Je blâme le gouvernement pour son peu de sérieux dans cette situation. C'est un gouvernement qui ne veut pas gouverner, un gouvernement d'étudiants, un gouvernement ennuyant au suprême, qui n'a pas le courage, qui n'a pas le cœur, qui n'a pas les *guts* de s'occuper des problèmes des Canadiens. C'est un gouvernement tout simplement intéressé à atteindre des objectifs purement partisans et qui satisfont ses amis politiques. Il ne s'est pas intéressé aux travailleurs du Nouveau-Brunswick, des provinces de l'Atlantique et du Madawaska, et c'est très regrettable, monsieur l'Orateur.

● (2215)

**M. l'Orateur adjoint:** Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais son temps de parole est expiré. L'honorable secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Kilgour) a la parole.